



**Municipalité**

**Au Conseil communal de L'Abbaye**

**COPIE**

L'Abbaye, le 9 janvier 2018

**Préavis municipal n° 03/2018  
BALAYEUSE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

---

**Introduction**

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de CHF trente-six-mille-huit-cent-trente-trois francs et quarante centimes (fr. 36'833.40) TTC pour l'acquisition d'une balayeuse d'occasion de marque BUCHER Cityspider.

Ce projet figure dans notre plan des investissements 2017-2022, au titre de l'année 2018, il s'inscrit dans la ligne des objectifs visés par notre municipalité en matière d'entretiens routier.

---

**1. SITUATION ACTUELLE**

La Balayeuse que nous avons loué à M. Claude Volet durant ces dernières années est arrivée en fin de vie (2013=Fr. 1'150.--/2014=Fr. 4'050.--/2015=Fr. 3'976.--/2016=Fr. 3'105.--/2017=Fr.2'125.--). Durant ces années nous avons toujours été limité par la disponibilité de la machine dûe au partage de l'activité avec plusieurs locataires et la fréquence des pannes.

Le balayage régulier de nos routes et chemins communaux nous permettra de réduire le nombre de nuisances dûes aux grilles d'évacuation des eaux de chaussées bouchées par des détrituts de toutes sortes qui provoque d'importante flaques d'eau et par ce fait gêne la circulation (par exemple rade du Pont etc...).

M. Volet nous a proposé d'acheter un nouveau véhicule datant de 1988 et de nous le louer pour autant que nous lui assurons un chiffre d'affaire annuel d'un montant minimum de Fr. 8'000.--.

Nous avons décliné cette offre.

## 2. SOLUTION PROPOSÉE

- 1) La Société GRUNDERCO à 1348 Method/VD nous propose une balayeuse aspiratrice de marque BUCHER Cityspider d'occasion datant du 8 septembre 2010, avec environ 150 heures d'utilisation. La valeur à neuf de cette balayeuse est de Fr. 71'140.-- HT le rabais consenti est de Fr. 36'940.-- HT. Le prix net TTC est de Fr. 36'833.40.
- 2) Nos collaborateurs techniques MM Stephan Guignard et Rémy Golay ont essayé la balayeuse qui correspond à leurs attentes en qualité d'utilisateurs et connaisseurs des particularités de notre commune.

## 3. COÛTS

Le prix du véhicule objet du présent préavis est de Fr. 36'833.40 (trente –six-mille-huit-cent-trente-trois et quarante centimes) montant comprenant également l'expertise, les frais d'instruction et de mise en service.

Conditions de paiement Net à 30 jours date de livraison.

A ce prix il convient d'ajouter l'assurance pour Fr. 1'500.--

---

## Conclusion

### Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 03/2018 du 9 janvier 2018 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

- 1) **d'autoriser** la Municipalité à acquérir une balayeuse aspiratrice de marque BUCHER Cityspider d'occasion datant du 8 septembre 2010, avec environ 150 heures d'utilisation.
- 2) **d'accorder** un crédit de *trente-huit-mille-trois-cent-trente-trois et quarante centimes (Fr. 38'333.40)* pour l'acquisition d'une balayeuse d'occasion.

- 3) **de financer** cet achat par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à *seize millions neuf cent cinquante mille francs (Fr. 16'950'000.--)*. L'endettement au 31 décembre 2017 s'élève à *sept million quatre cent soixante et un mille deux cent quarante francs (Fr. 7'461'240.--)*,
- 4) **d'amortir** cet achat par un prélèvement sur le Fonds de réserve Général compte 9282.1.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Délégués municipaux : Christophe Bifrare, syndic,  
Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Henri Burnier, Patrick Berktold

Municipal responsable : Philippe Grobéty

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 03/2018 :

Rapporteur : Pierre Golay  
Membres: Gaël Berney  
Gilbert Magnenat  
Jean-Paul Poget  
Hugues Vuilleumier  
Suppléants : Michèle Rochat  
Jonathan Parry